

PRIX KUKAÏ DE BRUXELLES

Un prix international francophone

RÈGLEMENT

Article 1

Le Kukaï de Bruxelles organise la première édition de son concours international de haïkus en français. Une seule catégorie : Adultes (18 ans et plus), hors les membres du jury.

Article 2

Le concours est ouvert aux formes suivantes de poésie brève d'influence japonaise : le haïku (codifié), le senryu (ton comique ou ironique, codifié) et le tercet (non codifié, écrit sur trois lignes).

Article 3

Les envois de poèmes brefs se feront cette année (NB : chaque année un autre membre du Kukaï de Bruxelles prendra la relève) à Cécile Marsal par courriel à l'adresse suivante : kukaidebruxelles@outlook.com

L'Objet du courriel : Prix Kukaï de Bruxelles 2026

Chaque candidat pourra présenter maximum 3 poèmes brefs pour lesquels il demeurera responsable de l'authenticité de l'envoi. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'écriture des poèmes, ne sera pas acceptée.

Le thème imposé est :

« **bleu(s)** » / « **bleue(s)** ».

Les poèmes seront rédigés à l'intérieur du courriel, sans numérotation.

À la suite de vos propositions de textes, veuillez inscrire les informations suivantes : prénom, nom, adresse courriel et adresse postale.

Article 4

La période pour l'envoi des participations est du 21 avril au 31 mai 2026 à minuit.

Article 5

Ce concours est gratuit.

Article 6

Trois gagnants seront désignés ainsi que plusieurs mentions. Les gagnants (les trois premières places) verront leurs poèmes traduits en japonais par Ryoichi Tsukada. Les traductions seront inscrites sur des diplômes qui seront envoyés par Iocasta Huppen par courriel. Les mentions seront, quant à elles, reprises dans le palmarès final.

Pour cette première édition, trois cadeaux représentant des oiseaux-origamis couleurs or, argent et bronze réalisés par Cristina-Anca Morar, seront envoyés aux trois gagnants par la poste par Iocasta Huppen. *Il n'est pas exclu que, dans le futur, les*

œuvres primées (les trois premières places mais aussi les mentions) puissent faire l'objet d'une publication papier en lien avec le Kukaï de Bruxelles.

Article 7

Le jury, composé de personnes familiarisées avec la poésie brève d'influence japonaise, lira de façon anonyme les poèmes brefs en lice. Le choix des membres du jury revient à Iocasta Huppen, initiatrice du Kukaï de Bruxelles. Il va de soi que la personne qui réceptionnera les textes (cette année, Cécile Marsal) ne fera pas partie du jury. Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet de plaintes.

Article 8

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Sera déclaré hors concours tout envoi non conforme à ce règlement ainsi que toute œuvre de registre polémique contenant des propos licencieux tombant sous le coup de la loi.

Article 9

Les résultats seront annoncés par Iocasta Huppen, le dimanche 14 juin 2026, dans un article qui sera publié sur son site Internet (onglet Kukaï) (www.haikus-iocasta.be) ainsi que sur sa page FB (<https://www.facebook.com/iocasta.huppen/>).

*